

MUNICIPALES À PARIS : LES SINISTRÉS DE LA RUE DE TRÉVISE INTERPELLENT LES CANDIDATS

mercredi 4 mars 2020, par [Thémis](#)

Un an après, les victimes se sentent abandonnées.[© Carl LABROSSE / AFP]

Plus d'un an après l'explosion de gaz qui a coûté la vie à quatre personnes rue de Tréville (9e), les riverains ont décidé d'interpeller les candidats aux municipales, pour qu'un tel drame ne se reproduise pas.

Dans cette lettre rendue publique, Dominique Paris, la présidente de l'association Tréville Ensemble, et Linda Zaourar, la présidente de l'association des Victimes et rescapés de l'explosion de la rue de Tréville du 12 janvier 2019, demandent aux différents candidats à la mairie de Paris de se positionner en faveur des sinistrés et plus particulièrement « de prendre rapidement toutes mesures utiles pour leur offrir un dispositif de réparation à la hauteur des conséquences de ce drame ».

« RIEN N'AVANCE »

Pour elles, il reste en effet de « nombreux problèmes et blocages » devenus « insupportables ». Pire encore, les victimes se retrouveraient dans l'impasse, constatant « qu'avec les méandres procéduraux au Pénal et Civil, rien n'avance ». « Plus d'un an après, au-delà des premières aides, les près de 1.000 victimes constatent qu'elles sont seules pour affronter les multiples répercussions de ce drame, que ce soit sur les plans physique, psychique, professionnel, familial, social ou encore immobilier », peut-on lire dans ce courrier.

De fait, les deux associations – accompagnées par la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (FENVAC) – déplorent le silence de la mairie de Paris, alors même qu'un rapport d'expertise, émis le 30 décembre dernier, a pointé « des retards et des manquements » dans l'entretien de la voirie. Dans la synthèse de celui-ci, il apparaît clairement que l'affaissement du sol au niveau du 6 rue de Tréville (9e) est la cause de la rupture de la canalisation de gaz, à l'origine de l'explosion.

Un accident qui aurait donc « pu être évité » selon les associations des sinistrés, qui font part de leur inquiétude au sujet de « l'état de la voirie de Paris » et « des possibles menaces pour la sécurité » de ses habitants. Elles rappellent ainsi que la municipalité parisienne est garante de la bonne distribution du gaz à ses administrés, et qu'elle doit, à ce titre « respecter les enjeux de sécurité ».

Par ailleurs, les associations réclament la mise en place d'une convention d'indemnisation, « en application des préconisations du Guide méthodologique sur la prise en charge des victimes d'accidents collectifs ». Celle-ci prévoit notamment une « indemnisation amiable, rapide, intégrale et individualisée » des préjudices subis. Un accord-cadre qui interviendrait « indépendamment et préalablement à toute définition de responsabilité », souligne les associations, qui assurent que le temps judiciaire extrêmement long empêche les victimes d'obtenir leur droit à réparation.

Enfin, ces dernières ont émis le souhait de rencontrer les candidats à la mairie de Paris, afin de leur « porter leurs témoignages, leur détresse et leur espoir de voir une action politique forte et éclairée qui prend en compte la sécurité et le bien-être des Parisiens ». « La mairie de Paris se doit de réparer les conséquences de l'aléa quand il se transforme en tragédie », peut-on lire dans la lettre.